

## Résolution sur le suivi de la Stratégie économique pour la Francophonie

Québec (Québec) | 5-10 juillet 2018

- CONSIDÉRANT** la Stratégie économique pour la Francophonie, entérinée par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage lors du quinzième Sommet de la Francophonie, à Dakar, en novembre 2014, avec pour objectif de renforcer l'espace économique francophone et de construire un modèle économique performant, soucieux de la dignité humaine, du respect de l'environnement et capable de promouvoir les valeurs de solidarité et de coopération portées par la langue française ;
- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé « Suivi de la Stratégie économique pour la Francophonie », portant sur la mise en œuvre de la Stratégie, examiné lors des réunions de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au Luxembourg, en juillet 2017, et à Rome, en mai 2018 ;
- CONSIDÉRANT** les deux résolutions portant sur la croissance économique partagée et sur les enjeux et les défis de l'entrepreneuriat numérique pour la jeunesse francophone, adoptées lors de la 43<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, au Luxembourg, en juillet 2017 ;
- SOULIGNANT** les nombreux efforts effectués par les pays membres de la Francophonie pour mettre en œuvre la Stratégie, mais rappelant que ces progrès s'avèrent encore inégaux au niveau mondial ;
- SALUANT** la création de l'Observatoire de la Francophonie économique, à Montréal, qui permettra de faciliter l'accès à des données statistiques probantes, de mesurer les progrès économiques au sein des États de la Francophonie et de mieux orienter les actions à entreprendre ;
- RAPPELANT** l'importance de faire du français, langue en partage, un vecteur d'intégration et de croissance économiques ;
- RÉITÉRANT** que les économies numérique, bleue et verte constituent des leviers vers une transformation structurelle des économies de l'espace francophone et un développement économique inclusif et durable ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Québec, du 5 au 10 juillet 2018, sur proposition de la Commission de la Coopération et du Développement,*

- ENCOURAGE** une participation accrue des parlementaires francophones au sein des différents forums et espaces internationaux de négociation et de décision, afin de renforcer leurs capacités en matière de négociations commerciales et de contrôle budgétaire et d'accroître le niveau de transparence au sein des États francophones ;
- INCITE** les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place un cadre institutionnel et des politiques favorables à l'entrepreneuriat et à la création d'un environnement d'affaires propice à une croissance durable, notamment par la lutte à la corruption, l'accroissement de l'épargne nationale et les investissements pour soutenir les entreprises francophones ;
- APPELLE** l'Organisation internationale de la Francophonie et ses États membres à mobiliser toutes les ressources et outils à leur disposition afin de soutenir les initiatives entrepreneuriales chez les jeunes et les femmes, notamment par la formation, l'encadrement et le financement ;
- INVITE** les parlements membres de l'APF à développer un dialogue et une coopération accrue avec les organisations responsables en matière de commerce et de développement économique, à travers la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- RÉITÈRE** sa conviction que le système commercial multilatéral constitue une force de progrès permettant une plus grande stabilité et une plus grande coopération sur les questions économiques mondiales, en plus de contribuer à la croissance et au développement ;
- APPELLE** les pays membres de l'espace francophone à encourager la coopération mondiale afin d'éviter une plus grande escalade des tensions commerciales et à contribuer aux efforts visant à renforcer le système commercial multilatéral.